

Consolidations Suisse S.A.

118350

Il est rappelé et tous les actionnaires de la société sont informés qu'à l'occasion de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 15 janvier 2014 il a été délibéré d'augmenter le capital-actions d'un montant nominal compris entre CHF 25000.- et CHF 50000.- pour le porter à CHF 125000.- au moins et à CHF 150000.- au plus, par l'émission d'au moins 50 et d'au plus 100 actions, au porteur, de cinq cents francs CHF 500.- chacune, entièrement libérées en espèces. Ces actions seront émises au pair et donneront droit au dividende de l'exercice en cours.

Cette augmentation étant destinée aux actionnaires existants de la société, chacun de ces derniers peut exercer son droit de souscription préférentiel. Deux actions existantes donneront droit à souscrire une (1) action nouvelle de la société.

Pour ce faire, les actionnaires actuels ont un délai jusqu'au 31 janvier 2014 pour souscrire et libérer leurs actions au moyen d'un versement à effectuer sur le compte consignment de la société: UBS S.A., Genève, No 240-511149.D7V, au nom de Consolidations Suisse S.A. L'actionnaire n'ayant pas souscrit dans ce délai, sera considéré comme ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel.

Consolidations Suisse S.A.
L'administrateur